REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE RUMILLY

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Rumilly, le 18 août 2020

Décision du Maire

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Nature : Domaine public – 3.3. Locations
Objet : Location d'un appartement 4 rue Pierre Salteur à Rumilly – Convention à intervenir avec Madame Martine PICON, Directrice d'école.
Décision n°: 2020-118
Nos réf. : CH/AD/MB

Le Maire de la Commune de RUMILLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

CONSIDERANT QUE la Commune de RUMILLY possède des logements dans l'immeuble communal sis rue Pierre Salteur à Rumilly,

VU la demande de Madame Martine PICON, Directrice d'école, tendant à renouveler la convention de location de l'appartement, sis 4 rue Pierre Salteur, intervenue entre elle-même et la Commune de Rumilly,

VU l'article 10 alinéa 1 de la loi n° 89-462 du 06 juillet 1989, tendant à améliorer les rapports locatifs,

VU la délibération en date du 23 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 sus-visé,

DECIDE

Article 1 :

Il est autorisé la signature d'une convention d'occupation d'un appartement de type 4, situé 4 rue Pierre Salteur à Rumilly (appartement Z5), à intervenir entre la Commune de Rumilly et Madame Martine PICON.

Article 2 :

La durée de la location est de six ans, à compter du 1er septembre 2020 et jusqu'au 31 août 2026. Le loyer principal mensuel est de 545,00 euros. Les charges s'élèvent à 76,22 euros par mois, payables de novembre à juin inclus. Elles pourront être réévaluées en fonction de la consommation réelle effective, par voie d'avenant.

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.
Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
074-217402254-20200818-2020-118-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/08/2020
Affichage : 24/08/2020
Le Maire, Christian HEISON

Le Maire,

Christian HEISON

VILLE DE RUMILLY (Haute-Savoie)